

travaux non effectué au bout d'un an

Par ploum62, le 03/11/2011 à 23:23

Bonjour,

Voila plus d'un an que j'habite une maison à vocation sociale (en l'occurence rénovée à l'aide de fond donné par l'ANA de ce que j'ai cru comprendre) que j'ai trouvé par une agence immobiliére spécialisée dans ce type de location.

Au début j'ai eu beaucoup de mal pour avoir les clef de la dite maison car des travaux ne se fesaient pas (carrelages non terminé et différentes finitions non finies)

Au bout de 4 mois et sous la pression de mon travail (changement de mes horaires) et du fait que j'avait mes deux juleaux qui été arrivé j'ai accepté la maison sans que ces finitions soient terminées (a savoir carelages terminé mais boutons de radiateurs manquants, éclairage d'un change ne fonctionnant pas, une prise de la cuisine ne fonctionnant pas, parcelle non cloturée et portail non automatisé alors que c'était bien préciser dans l'annonce) en précisant que cela serait fait en allant mais voila toujours rien n'est fait.

Mes questions sont :

- * A qui dois je m'adresser pour que ces travaux soient effectué? mon propriétaire ou l'agence?
- * Que faire pour les "obliger" à terminer ces travaux?

Merci d'avance pour vos réponses.